L'EUROPE FACE AU CALVAIRE DE HABIBA KOUIDER

Dieu reconnaîtra-t-il les siens ?

Ça y est, c'est parti ! Après Rama Yade, secrétaire d'Etat aux Droits de l'homme en France, c'est au tour des sociaux-démocrates fédéraux de Belgique d'interpeller leur ministre des Affaires étrangères sur l'insensée condamnation de Habiba Kouider par un tribunal à Tiaret.

De notre bureau de Bruxelles, Aziouz Mokhtari

«L'affaire Habiba» ne s'arrêtera pas là, l'on s'en doute. Plusieurs associations laïques, chrétiennes ou d'autres obédiences ne manqueront, sans doute pas, les jours à venir de questionner le gouvernement algérien et de mettre la pression pour libérer la pauvre Habiba, algérienne et chrétienne.

Dieu seul sait — et encore — ! Comment un pays qui a, des années durant, combattu l'intégrisme islamiste, barbare, et payé sans doute le tribut le plus lourd (200 000 morts et presque autant d'exilés, des villes et villages détruits, des cellules familiales disloquées, des repères identitaires et des valeurs sûres de la société ébranlés en plus des pertes matérielles et financières), comment donc, ce pays-là, phare éclaireur, navire-amiral de la lutte antiterroriste, poste avancé de la presse contre les ténèbres, l'obscurantisme, est-il, aujourd'hui, tombé aussi bas.

Jusqu'à faire condamner une Algérienne à 3 ans de prison ferme pour «détention de bibles» et «pratique d'un culte non musulman sans autorisation ?» On croit rêver ! Cauchemarder serait en l'occurrence l'infinitif adéquat.

Dans quelques jours, lorsque l'extrême-droite s'emparera de l'affaire — c'en est une — et l'extrême droite ne se fera pas prier pour l'exploiter, les nombreux amis que compte notre pays en Europe seront dans leurs petits souliers. Ils ne pourront pas défendre l'indéfendable et les boulevards de la haine, de l'intolérance et de l'inquisition seront encore plus larges. Le jugement de Tiaret en aura été le détonateur. Et dire que Monseigneur Duval, que Dieu lui ouvre Son Vaste Paradis, disait à ses coreligionnaire qui ne comprenaient pas qu'il puisse s'accommoder du prénom de «Mohamed» que les Algériens musulmans aimaient bien lui accoler, répondait : «Il n'y a aucun mal à porter le nom d'un prophète !» On aurait voulu attenter à l'incroyable sens de la tolérance des Algériens que l'on ne se serait pas pris autrement que les juges de Tiaret l'ont fait. Au moment même où nos «gouvernants» pérorent sur l'esprit chevaleresque et de tolérance de l'émir Abdelkader. Disciple d'Ibn Arabi, résistant de la première heure, pour ne pas écrire de la première minute, Abdelkader défendra les chrétiens en Orient et refusera, obstinément, de mêler la foi chrétienne à l'entreprise coloniale française.

Les juges de Tiaret le savent-ils ? Question : quel visage montreront nos gouvernants aux nombreux chrétiens — algériens ou pas — qui ont soutenu l'indépendance de l'Algérie et sa lutte contre l'hydre intégriste (ouach men oujh iqablou bih !) ? Et le martyre des moines de Tibhirine, morts en Algérie et pour l'Algérie ?…

A. M.

De Galilée à Habiba en passant par l'émir Abdelkader

Par Amar Belkhodja (*)

Il y a trois siècles environ, Galilée, le célèbre savant, fut condamné par le tribunal de l'Inquisition. Trois siècles après, les mêmes comportements se poursuivent chez moi à Tiaret où un magistrat s'érige en directeur de conscience pour menacer une justiciable qui s'était convertie au christianisme, de choisir, lui a-t-on dit, entre «**le tribunal ou la mosquée**». Triste époque. Triste temps.

Les inquisiteurs qui ont sévi férocement au moyen âge avaient eux aussi contraint le brave Galilée de choisir entre le bûcher ou la rétractation. Le savant, le cœur serré, renia ce qu'il avait démontré scientifiquement, puis, en aparté entre lui-même, comme s'il se chuchoté à sa propre oreille, proclama : «**Et pourtant elle tourne**».

Il s'agit bien sûr de cette bonne vieille terre qui a toujours tourné sur elle-même et autour du soleil.

L'Eglise mettra beaucoup de temps pour admettre cette réalité. Cependant, «la chasse aux sorcières» avait fait grand nombre de victimes à cause des «fetwa chrétiennes» irrévocables et sans appel. La bêtise humaine était plus forte que la lumière de l'esprit.

L'Europe, les sciences et l'Eglise ont évolué. Tant mieux. En définitive la laïcité a été d'une utilité salutaire.

Chez nous, les musulmans, les pendules sont encore à l'arrêt et n'importe quel bigot, sous la couverture de l'islam, aura l'audace de régenter votre vie religieuse.

En Egypte, la célèbre sociologue Nawal Saâdaoui subit toutes les tracasseries du monde, pourchassée pour ses idées par une meute de censeurs sous la bénédiction et la haute, la très haute surveillance d'une université dite «El Azhar».

Au fait, à propos de sociologie et d'institution religieuse, un point d'histoire s'impose. Au début du XXe siècle, Ibn Khaldoun n'avait pas droit de cité chez les Azhariens. L'œuvre et la pensée d'Ibn Khaldoun étaient interdites d'être enseignées dans la chaire d'El Azhar. Il aurait fallu que Mohamed Abdou prenne son courage à deux mains pour enseigner dans son propre domicile, presque dans la clandestinité, le patrimoine khaldounien.

Abderrahmane Ben Khaldoun, voilà un autre Galilée des sciences humaines. Au même titre que l'auteur des ***Prolégomènes***, Abdelkader Ben Mohieddine est lui aussi un mal-aimé dans les sphères officielles religieuses cairotes.

Comme par hasard — non ce n'est pas un hasard — l'émir Abdelkader avait pour livre de chevet la magistrale œuvre d'Ibn Khaldoun. Ce qui m'autorise de dire que le vaillant résistant algérien est un soufi plongé dans le rationnel grâce aux lectures édifiantes khaldouniennes.

Faisons une halte au niveau de la pensée et de l'action de l'émir Abdelkader qui, de sa tombe, est certainement déçu par ses compatriotes. Car au lieu d'agir pour une ouverture d'esprit, il semblerait que tous coquins qu'ils sont, les esprits malveillants font tout pour s'engouffrer dans les phobies les plus pitoyables. Tout compte fait, l'islam n'a que de piètres avocats. De même comme l'avait dit Roger Garaudy, l'islamisme politique rend de mauvais services à l'islam.

Revenons à l'émir Abdelkader qui n'avait pas estimé qu'il serait interdit d'accepter qu'un juif soit médiateur entre Bugeaux et lui. En effet, Juda Ben Dran traduisait à l'émir Abdelkader presque toutes les correspondances qui lui parvenaient du chef militaire français. Le juif Ben Dran accomplissait des missions «diplomatiques» que lui confiait l'une ou l'autre des deux parties.

L'émir Abdelkader avait également désigné un étranger comme consul à Alger pour représenter l'émir et les affaires de l'Etat algérien auprès des autorités françaises. Il s'agissait cette fois-ci de Garavini, originaire de l'une des provinces qui composeront la future Italie. Un «Roumi», un chrétien au service d'un chef musulman. Décidément, l'enfant précoce de la Gueltna était nettement en avance sur son époque... sur la nôtre aussi. Il avait démoli et combattu les fanatismes religieux et tous leurs dérivés qui source de dérives et de faillites pour l'humanité tout entière.

L'émir Abdelkader, c'est encore lui qui va nous enseigner ce que nous aurions dû être. Un beau jour, ses soldats avaient capturé des «sœurs» chrétiennes qui s'étaient probablement égarées en chemin. Les combattants algériens s'interrogeaient certainement sur le curieux accoutrement de ces femmes d'Eglise qui avaient choisi de renoncer aux choses de la vie pour prêcher la parole du Christ.

L'émir Abdelkader s'assura d'abord qu'elles n'avaient pas été maltraitées, les accueillit avec déférence et les confia aux bons soins de sa mère et de son épouse. Les bonnes sœurs mangeaient et dormaient sous la tente des hôtesses musulmanes. Leur séjour fut serein, agréable et instructif. Aucune animosité ne leur fut manifestée de la part d'un entourage rompu à cultiver le sentiment de la fraternité humaine.

Les deux ou trois chrétiennes ont regagné Alger, protégées et escortées, emportant avec elles le souvenir d'une famille — celle de l'émir — et d'un communauté — la nôtre — qui n'avaient rien à voir avec les préjugés nourris contre l'islam et les musulmans.

L'émir Abdelkader n'a pas accusé et jugé les sœurs chrétiennes pour prosélytisme. Ce sont ses compatriotes qui le feront plus tard contre Habiba, la nouvelle convertie. C'est fort surprenant qu'un éléphant se trouve si troublé pour terroriser une fourmi. Car, faut-il le rappeler, nous étions si fiers de le dire — dans les discours officiels et chez l'opinion générale — qu'en dépit de 132 ans de colonisation, l'Algérie est restée musulmane. Son islamité était bien ancrée. Mais alors pourquoi toutes ces inquiétudes et ce combat contre les moulins à vent.

Notre ministre des Affaires religieuse est-il si inquiet pour qu'à son retour de Béjaïa, il nous déclare que «l'islam se porte bien» dans la capitale des Hammadites ?

A Béjaïa, j'ai discuté avec un ami sur ces subites conversions au christianisme. Il m'affranchit tout de go que ces soi-disant conversions ne sont ni plus ni moins qu'une autre forme de «harga». Si chacun trouve une «harga» qui lui convienne, il nous faudra chercher où se trouvent les véritables causes du phénomène au lieu de verser sur des interprétations métaphysiques qui adoptent le raccourci et la facilité pour faire fleurir les palabres sur ce qui est licite et sur ce qui est illicite.

L'émir Abdelkader qui s'intéressait aux religions monothéistes et qui aimait en parler a trouvé un interlocuteur averti en la personne de Dupuch l'évêque d'Alger. Cette grande amitié qui lia les deux hommes est décrite dans *le livre d'Abdelkader* de notre ami Wacyni Laredj (qu'il se rétablisse vite).

Précurseur des droits de l'homme et de la convention de Genève sur les droits des captifs de guerre, l'émir Abdelkader s'est également insurgé pour protéger en 1860 la communauté chrétienne de Damas et éviter l'effusion de sang entre des êtres vivant sur le même sol mais de confession différente.

J'habite dans une ville dont le passé nous enseigna la vertu de la tolérance. C'est sous le règne des Rostémides (761-909) que le dialogue et la polémique ont connu l'âge d'or. Tihert, capitale du premier Etat musulman dans la contrée, avait proscrit l'exclusion. La cité abritait des communautés — la principale étant ibadite — de différentes confessions et de différents rites. Cela ne les empêchait point de cohabiter. Ibn Seghir, le célèbre chroniqueur, qui ne partageait pas le même rite que les imams rostémides, était accepté dans la cité où on n'a jamais tenté de nuire à qui que ce soit, de censurer qui que ce soit ou de bannir qui que ce soit. Quelques siècles plus tard, en 1974 ou en 1975, les autorités de la ville de Tiaret avaient pris la décision de démolir l'église dite Sainte-Madeleine. Un édifice religieux construit par les premiers colons vers la fin du XIXe siècle ou tout à fait au début du XXe. Avec quelques amis, nous avions tout entrepris pour empêcher la destruction du site en proposant de le maintenir en l'état — comme témoin de l'histoire — et de le convertir soit en musée soit en bibliothèque.

L'entêtement avait pris le dessus et pour nous désarmer, les partisans de la démolition nous avaient tout bonnement accusés d'être des sympathisants du catholicisme. Rien que ça. C'est le comble de l'absurde. Le système a la peau dure, car à la même époque, les forces obscures détenaient un sac bourré d'étiquettes qu'on collait à tout bout de champ à tous ceux qui refusaient de se soumettre à la parole et à la pensée uniques.

Tout cela ne devait pas faire plaisir à l'émir Abdelkader, lui qui est porté sur le progrès et la modernité, lui qui n'a pas trouvé gênant de devenir l'ami d'un homme d'église, lui qui a pris la défense de la communauté chrétienne à Damas, lui qui fut le précurseur du dialogue entre les cultures en les invitant à proscrire la discrimination et la violence.

Nous, les adeptes de l'émir Abdelkader, nous disons à Habiba, notre compatriote, nous prions pour toi. Nous la rassurons aussi que l'Inquisition du temps de Galilée n'a pas empêché la terre de tourner.

A. B.

(*) Journaliste chercheur, membre fondateur de la Fondation Emir Abdelkader

Le procès reporté pour «complément d'information»

Le tribunal correctionnel de Tiaret a finalement décidé de ne pas prononcer de verdict dans l'affaire de Habiba Kouider poursuivie pour «prêche d'un culte non musulman sans autorisation» et de reporter le procès pour «complément d'information». La jeune femme a été poursuivie après avoir été arrêtée en possession de plusieurs bibles. Une «découverte» faite par des gendarmes suite un contrôle effectué alors que Habiba rentrait par bus chez elle. Le procureur général avait requis trois ans de prison ferme à son encontre. Hier, le tribunal de Tiaret a également eu à juger six personnes accusées d'exercice illégal d'un culte non musulman. Elles avaient été arrêtées à la sortie d'une maison où, selon les charges qui pèsent sur elles, elles venaient de tenir une messe sans autorisation. Le procureur a requis deux ans de prison ferme et une amende de 500 000 dinars à leur encontre. Le verdict doit être prononcé le 3 juin.

N. I.